



La RATP réaffirme son engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air sur son réseau

mardi 25 mai 2021

Alors qu'un syndicat non représentatif de l'entreprise vient de déposer une plainte relative à la qualité de l'air dans le métro et aux risques qui y seraient associés pour les salariés, la RATP tient à réaffirmer très clairement sa politique ambitieuse et transparente en la matière et le suivi très rigoureux de la santé de ses salariés.

Ce syndicat non-représentatif affirme notamment « qu'une étude interne montre une surmortalité chez les employés due à des niveaux de pollution alarmants » et que « la direction de la RATP refuserait de communiquer les informations détaillées de cette étude ».

La RATP dément formellement ces allégations. Les différentes études de cohorte menées par la RATP, ont été présentées aux Organisations Syndicales Représentatives de l'entreprise ainsi qu'aux instances représentatives et n'ont jamais mis en évidence de corrélation entre l'air des espaces souterrains et un impact sur la santé.

De plus, la dernière étude réalisée sur la dernière cohorte en date va faire l'objet d'une présentation aux organisations syndicales représentatives et aux instances représentatives dans les prochaines semaines.

Des études médicales menées auprès des agents actifs ou retraités

Soucieuse de la santé de ses salariés, l'entreprise en lien avec son service de santé au travail, mène depuis près de 20 ans des études médicales sur l'état de santé des agents actifs ou retraités. Ces études sont menées en lien avec des partenaires scientifiques extérieurs indépendants, notamment Santé Publique France, et un comité scientifique. Près de 100.000 salariés ont été suivis depuis 20 ans.

Ces études visent notamment à évaluer un éventuel impact de la qualité de l'air des espaces souterrains sur la santé des salariés. **A ce jour, ces études ne montrent aucun impact sur les salariés en lien avec l'exposition à l'air des espaces ferroviaires souterrains.**

Par ailleurs, la RATP collabore activement à l'expertise demandée par Ile-de-France Mobilités à l'association Airparif sur la qualité de l'air sur son réseau, qui associera le Cofrac.

Pour rappel, la qualité de l'air est une priorité pour la RATP et l'entreprise est engagée depuis plus de 20 ans pour l'améliorer dans ses espaces. Un plan d'action ambitieux est déployé en collaboration avec Ile-de-France Mobilités et des partenaires externes indépendants. Ce plan d'actions ambitieux s'oriente autour de 4 axes :

<p>1. Transparence et information du public</p>	<p>→ La RATP réalise depuis 1997 des mesures en continu, 24h/24, 7j/7, 365 jours par an, dans trois lieux représentatifs des espaces souterrains de la RATP. Ces mesures sont disponibles via un site dédié, accessible pour tous.</p>
<p>2. Diminution à la source les émissions de particules</p>	<p>→ La RATP réduit autant que possible les émissions de particules à la source avec par exemple le déploiement du freinage électrique.</p>
<p>3. Amélioration du renouvellement de l'air</p>	<p>→ La RATP va investir 57 millions d'euros avec Ile-de-France Mobilités au cours des quatre prochaines années pour améliorer le renouvellement d'air dans les stations et gares (nouveaux ventilateurs, ...)</p>
<p>4. Innovations et expérimentations pour mieux traiter l'air</p>	<p>→ La RATP expérimente plusieurs solutions innovantes. Des semelles de freinage, limitant significativement les émissions de particules fines, sont par exemple en test pour les trains du RER A, avec l'industriel Faiveley Wabtec.</p>

Enfin, le nouveau contrat signé entre la RATP et Ile-de-France Mobilités prévoit le renforcement de la surveillance des particules ultra fines. De nouveaux matériels de mesure vont compléter les outils de mesure déjà présents dans 3 stations et gares RATP.

Contact presse :

Service de presse

01 58 78 37 37

servicedepresse@ratp.fr